

## Sigles utilisés

ACDL = Association des membres de l'enseignement public en congé de longue durée  
 AD = Archives départementales  
 AEF = Afrique équatoriale française  
 AG = Assemblée générale  
 AMIEP = Assurance. Mutuelle. Incendie de l'enseignement public  
 AN = Archives nationales  
 BDIC = Bibliothèque de documentation internationale contemporaine  
 BE = Brevet élémentaire  
 BM = Bibliothèque municipale  
 BN = Bibliothèque nationale  
 BS = Brevet supérieur  
 CD = Conseil départemental de l'enseignement primaire  
 CEP = Certificat d'études primaires  
 CGT = Confédération générale du travail  
 CGTU = Confédération générale du travail unitaire  
 CRHMSS = Centre de recherches d'histoire des mouvements sociaux et du syndicalisme  
 CTI = Confédération des travailleurs intellectuels  
 EN = Ecole normale  
 EPS = Enseignement primaire supérieur  
 EPSP = Enseignement primaire supérieur professionnel  
 FFU = Fédération féministe universitaire  
 FGE = Fédération générale de l'enseignement  
 FMEL = Fédération des membres de l'enseignement laïque  
 G des J = Groupe de jeunes  
 GFE = Groupe féministe élémentaire  
 GFU = Groupe féministe universitaire  
 IFHS = Institut français d'histoire sociale  
 INRP = Institut national de recherche pédagogique  
 IP = Inspecteur primaire  
 ISR = Internationale syndicale rouge  
 ITE = Internationale des travailleurs de l'enseignement  
 MAE = Mutualité. Accidents. Elèves  
 MOR = Minorité oppositionnelle révolutionnaire  
 MSR = Minorité syndicaliste révolutionnaire  
 SMEL ou SMELA ou SL = Syndicat des membres de l'enseignement laïque  
 SMI = Secrétaires de mairie-instituteurs  
 SN = Syndicat national  
 SPES = Syndicat des professeurs de l'enseignement secondaire  
 UDS = Union départementale syndicale  
 UN = Union nationale des membres de l'enseignement public  
 UFE = Union fédérale des étudiants  
 UGEE = Union générale des étudiants pour l'enseignement  
 UMU = Union mutualiste universitaire  
 USU = Union solidariste universitaire

## VII

### **Définition de quelques termes**

Commission permanente = organisme directeur de la Fédération des amicales  
Compagnons = enseignants des trois degrés prônant " l'Ecole unique" après 1918  
Confédérés = militants du Syndicat national des instituteurs de France et des colonies (affilié à la CGT)  
Conseil consultatif = commission du conseil supérieur de l'instruction publique  
Décrets-lois (dits aussi décrets-Laval) = mesures prises en 1935, aggravant d'une manière significative la situation des fonctionnaires par suppression de diverses indemnités et par des mesures fiscales  
Fédération de l'enseignement laïque ou Fédération des membres de l'enseignement laïque (ou laïc) = nom du syndicat fondé avant la guerre qui se maintient après la guerre, en étant membre de la CGTU  
Fédération Sennelier = Fédération des groupements professionnels d'instituteurs de France et des colonies qui ne veut pas en 1920 devenir syndicat et maintient la forme amicaliste. Elle est animée par Abel Sennelier  
Les A = les amicales (instituteurs, fonctionnaires...)  
Les petites A = les amicales d'anciens élèves  
Syndicat des enseignants = nom de l'ex SNI-PEGC depuis la scission de la Fédération de l'éducation nationale en 1992  
Syndicat unifié = syndicat résultant de l'union en 1935, de la FMEL et du SN  
Unitaires = militants de la FMEL (affiliée à la CGTU)

